



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'éducation nationale

Communiqué

Le Ministre de l'éducation nationale informe le personnel enseignant du public et du privé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de l'ouverture des examens et concours professionnels à leur intention.

Les dossiers de candidature sont déposés par voie hiérarchique dans les inspections d'enseignement technique et de formation professionnelle tous les jours ouvrables du **lundi 03 au vendredi 28 novembre 2025** de **08h à 17h**.

Les dossiers de candidature comportent les pièces ci-après :

Série Examen :

- une (01) demande d'inscription adressée au ministre de l'éducation nationale ;
- une (01) copie légalisée de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une (01) copie de l'acte d'engagement ou de l'arrêté de nomination ;
- une (01) copie légalisée du diplôme au recrutement ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une (01) attestation de première prise de service en qualité d'enseignant ;
- une (01) attestation de présence au poste en qualité d'enseignant ;
- une (01) quittance de cinq mille (5 000) francs attestant du paiement du droit d'inscription, payable à la comptabilité de l'inspection dont relève le candidat.

Série Concours :

- une (01) demande d'inscription adressée au ministre l'éducation nationale ;
- une (01) copie légalisée de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une (01) copie de l'acte d'engagement ou de l'arrêté de nomination ;
- une (01) copie légalisée du diplôme au recrutement ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une (01) copie de l'arrêté d'admission définitive ;
- une (01) attestation de validation des modules de formation continue ;
- une (01) attestation de présence au poste en qualité d'enseignant ;
- une (01) quittance de cinq mille (5 000) francs attestant du paiement du droit d'inscription ; payable à la comptabilité de l'inspection dont relève le candidat.

Les épreuves écrites se dérouleront les 22 et 23 décembre 2025 dans les établissements et centres suivants :

- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel de Lomé (**LETP-Lomé**),
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel de Sokodé (**LETP-Sokodé**),
- Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Kara (**CRETFP-Kara**),
- Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Dapaong (**CRETFP-Dapaong**).

Fait à Lomé, le 28 octobre 2025

Mama OMOROU

Ministre de l'Education Nationale